

BULLETIN MUNICIPAL



Mai 2015

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Dans un contexte social et économique toujours difficile, le souci pour chacun de gérer « en bon père de famille » doit aussi s'imposer au sein de la collectivité territoriale que constitue notre commune.

Le bilan de cette première année de gestion de la commune est positif, tant sur le plan humain que financier. Nous terminons l'exercice 2014 avec un excédent de gestion de 200 994,47 €, utilisable pour investir sans recourir à l'emprunt.

Par la réduction des dotations nationales, l'Etat, soucieux de réduire la dette publique, impose aux communes un ensemble de mesures à travers le projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) donnant des compétences plus étendues aux communautés de communes. Les compétences de la commune seront amoindries mais, pour l'heure, les schémas de mutualisations seront reportés à 2016. Eau et assainissement deviendraient des compétences intercommunales fin 2017 (Amendement du 4 mars 2015). Pour l'urbanisme, la mise en place de Plans Locaux d'Urbanismes Intercommunaux ne concerneront pas notre commune en juillet 2015 (seulement Ambazac et St Priest-Taurion). Nous allons devoir nous positionner en matière d'urbanisme et, provisoirement peut-être, réactiver une carte communale. Cela impacte nécessairement sur l'organisation à l'échelon communal. Gageons que les citoyens n'en souffriront pas et que des économies en découleront... à moins que ces changements ne conduisent à augmenter l'influence des technocrates au détriment des missions actuellement, souvent, assumées « bénévolement » par les élus locaux. Et que penser des mesures déjà arrêtées concernant le regroupement de nos régions ?

Il nous faudra rester vigilant pour éviter de nouvelles dettes pour notre commune mais les subventions obtenues pour les indispensables travaux au sein des salles de classe ont permis de réaliser en 2014, un ensemble de travaux de 29 103,58 €. Pour 2015, une deuxième tranche estimée à 40 800 € H.T. sera financée à 30 % par le Conseil Départemental nouvellement élu et par une dotation d'état de 20 %. Un fonds de concours sera également sollicité auprès de MAVAT, notre Communauté de Communes, pour une aide complémentaire substantielle.

La dénomination des rues et la numérotation des maisons ont fait l'objet d'une commande subventionnée à 30 % par le Conseil Départemental. La mise en place progressive des plaques devra être lisible de la rue et sera réalisée par les agents de la commune. Votre bienveillante coopération nous sera précieuse.

Dans un contexte où les dotations d'état se réduisent de 15 005 € entre 2014 et 2015, soit - 10.71 %, au prétexte de la « Contribution des communes au redressement des Finances Publiques », nous avons limité à 0,8 % l'impact sur les autres recettes communales que sont les 4 taxes : habitation, foncier bâti, foncier non bâti et contribution foncière des entreprises, soit un total d'à peine 3 300 € de plus qu'en 2014.

La vente du camping du Pont du Dognon à Monsieur Fabien GAILLARD, Directeur de camping expérimenté, et la vente, l'été prochain, du bus de ramassage scolaire, l'un et l'autre à l'origine de déficits, nous conduiront à réduire certaines charges et optimiser les services tant pour l'accueil des touristes que pour le transport des écoliers et collégiens.

Les économies et recettes ainsi générées, nous permettront de réaliser les indispensables travaux d'amélioration et d'entretien des équipements collectifs communaux et de mieux organiser le service des agents municipaux pour une efficacité mieux ciblée.

Depuis le 1er janvier 2015, tous les agents intervenant auprès des enfants de l'école ont un emploi du temps annualisé, les amenant à travailler plus en période scolaire et à bénéficier, en contrepartie, de repos compensateurs sur les périodes de vacances scolaires.

La mise en place, en septembre 2014, des nouveaux rythmes scolaires largement évoqués lors de nos bulletins précédents (mai et novembre 2014), se poursuivra avec l'intervention des animatrices et de la Directrice de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, pour organiser les Temps d'Activités Périscolaires, les vendredis après-midi.

Après une année de mandat au service des habitants de la commune où nous avons consacré notre énergie collective à bon nombre d'actions de réorganisation visant à assurer le meilleur service possible à un coût mieux maîtrisé, nous espérons avoir apporté au territoire de Saint Laurent les Eglises, une aide réelle bénéfique au plus grand nombre.

Chacun, en conscience personnelle, doit pouvoir exprimer ses propres convictions. Le bulletin de vote est une façon de le faire. Je ne peux qu'encourager chaque personne à s'inscrire sur les listes électorales et à moins d'abstention lors des élections.

La mairie est notre maison commune ; les secrétaires y sont à votre service. N'hésitez pas à les mettre à contribution pour toute démarche administrative ou pour tout renseignement. Chaque premier samedi du mois, les adjoints et moi-même sommes présents en mairie pour vous accueillir et vous rencontrer. Vous pouvez également prendre rendez-vous pour des questions plus urgentes. Nous restons au service et à l'écoute de tous.

Cordialement,

Le Maire,
Gérard Roumilhac.

LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Début Septembre 2014, le nombre de commissions chargées des différents dossiers de la municipalité est passé de 9 à 5. Ci-dessous, le détail de ces nouvelles équipes de travail :

	Commissions	Membres
FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL	<p>Élabore, gère, contrôle le budget de la commune. Prépare le budget primitif présenté au conseil municipal.</p> <p>Suivi et exécution du budget (mandatement, titres, recettes).</p> <p>Audit et analyses financières.</p> <p>Suivi de la dette et emprunts, compte administratif (bilan financier de la commune) en conformité avec le compte de gestion.</p> <p>Audit, analyse des besoins, organisation, fiches de poste, fiches de suivi (véhicules, matériel, carburant, combustible....).</p> <p>Coordination, réunions, travail d'équipe, traçabilité. Être à l'écoute, proposer et évaluer pour optimiser le service aux administrés.</p>	<p>Maire : Gérard ROUMILHAC</p> <p>1 ère Adjointe : Claudine ROUX</p> <p>3 ème Adjoint : Stéphane TALABOT</p> <p>Conseiller : Johnny DECONDE (Gestion du personnel: Ponctuellement)</p> <p>Conseillère : Edwige MONRIBOT (Gestion du personnel :Ponctuellement)</p>
AFFAIRES SCOLAIRES, ASSOCIATIONS, CULTURE	<p>Bâtiments scolaires, ATSEM.</p> <p>Crédits d'enseignement, matériel et mobilier scolaire.</p> <p>Restauration municipale.</p> <p>Organisation des TAP.</p> <p>Ramassage scolaire.</p> <p>Conseil d'école.</p> <p>Petite enfance.</p> <p>Politique culturelle.</p> <p>Accompagnement et soutien aux associations.</p> <p>Activités sportives.</p>	<p>Maire : Gérard ROUMILHAC</p> <p>2 ème Adjoint : Frédéric STOEBNER</p> <p>Cons. Délégué Principal : Gérard FAURE</p> <p>Cons. Délégué : Olivier CHARVIT</p> <p>Cons. Délégué : Jérôme DUPRAT</p> <p>Conseiller : Johnny DECONDE</p> <p>Conseillère : Violette DENOUEIX</p>
COMMUNICATION ET AFFAIRES SOCIALES	<p>Informer de façon régulière et transparente les administrés.</p> <p>Prendre l'avis, être à l'écoute des suggestions.</p> <p>Panneaux d'affichage.</p> <p>Site internet (mise à jour, suivi).</p> <p>Boîte à idées, cahier de suggestions.</p> <p>Suivi des affaires liées à la détresse et à la nécessaire solidarité.</p> <p>Soutien aux initiatives solidaires y compris covoiturage, visite 3ème âge et malades ...</p> <p>Mariages, Obsèques, état civil.</p> <p>Cimetière.</p>	<p>Maire : Gérard ROUMILHAC</p> <p>1 ère Adjointe : Claudine ROUX</p> <p>2 ème Adjoint : Frédéric STOEBNER</p> <p>3 ème Adjoint : Stéphane TALABOT</p> <p>Cons. Délégué Principal : Gérard FAURE</p> <p>Cons. Délégué : Olivier CHARVIT</p> <p>Conseiller : J-François LACAZE</p> <p>Conseillère : M-Christine TEXIER</p> <p>Conseillère : Violette DENOUEIX</p>

<p>ECONOMIE LOCALE, ENVIRONNEMENT ET INFRASSTRUCTURES</p>	<p>Écoute, aides et soutien aux artisans, commerçants, agriculteurs. Développer et encourager l'installation. Gestion forestière. Evolution des villages, espaces verts, routiers. Camping, centre touristique.</p> <p>Travaux d'investissements (commission d'appel d'offres), suivis de chantiers. Logements. Plan local d'urbanisme, plan d'occupation des sols. Carte communale. Chemins communaux et ruraux. Adressage (Nommer les rues, N° maisons).</p>	<p>Maire : Gérard ROUMILHAC 3 ème Adjoint : Stéphane TALABOT 4 ème Adjointe : Jacqueline CHAPUT Cons. Délégué Principal : Gérard FAURE Cons. Délégué : Jérôme DUPRAT Conseillère : Edwige MONRIBOT Conseiller : François SULPIS Conseillère : Joëlle BARRAT Conseiller : J-François LACAZE</p>
<p>GESTION DES SALLES ET DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS / FLEURISSEMENT</p>	<p>Embellissement, fleurissement, décorations et animations (Noël...) Réceptions et cérémonies municipales. Règlement de location, clés, état des lieux, gestion des plannings de réservation (Association loi 1901...) Ouverture à la location aux demandes externes à la commune. Réseaux d'eau, d'assainissement et EDF.</p>	<p>Maire : Gérard ROUMILHAC 1 ère Adjointe : Claudine ROUX 2 ème Adjoint : Frédéric STOEBNER 4 ème Adjointe : Jacqueline CHAPUT Cons. Délégué Principal : Gérard FAURE Conseillère : M-Christine TEXIER Conseillère : Violette DENOUEIX Conseiller : François SULPIS Conseiller : Johnny DECONDE</p>



LE BUDGET 2015

BUDGETS PRIMITIFS 2015

Constitué de deux sections distinctes et présentées obligatoirement en équilibre comptable, les budgets prévisionnels (ou primitifs) ont été votés lors du dernier conseil municipal.

1. **La section de fonctionnement** traduit les prévisions de dépenses (charges du personnel, charges à caractère général, charges de gestion courante, charges financières) et les prévisions de recettes (impôts et taxes, vente de produits et prestation de services, dotations et subventions...).
Selon qu'il soit positif ou négatif (excédent ou déficit) le résultat de la gestion antérieure est reporté en recettes ou en dépenses sur le budget primitif.
2. **La section d'investissement** présente les travaux projetés ou en cours (immobilisations, emprunts, dotations et subventions ainsi que des opérations d'ordre de transfert entre sections).

BUDGET PRINCIPAL Prévisions 2015

Section de Fonctionnement :

Section de Fonctionnement					
	Dépenses	Voté 2015		Recettes	Voté 2015
011	Charges générales	327 775 €	70	Produits des services du domaine	80 000 €
012	Charges de personnel	440 000 €	73	Produits fiscaux	435 887 €
014	Atténuation de produits	26 302 €	74	Dotations, subventions, participations	200 000 €
65	Charges de gestion	144 690 €	75	Produits de gestion	10 000 €
66	Charges financières	36 191 €	013	Atténuation de charges	12 000 €
67	Charges exceptionnelles	950 €	76	Produits financiers	50 €
			77	Produits exceptionnels	50 €
			78	Reprise sur amort. et provisions	
TOTAL DEPENSES		975 908 €	TOTAL RECETTES		737 987 €
042	Opération d'ordre entre sections	262 €	042	Opération d'ordre entre sections	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		262 €	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		0 €
RESULTAT REPORTE			RESULTAT REPORTE		238 183 €
TOTAL		976 170 €	TOTAL		976 170 €

Recettes et dépenses équilibrées à 976 170 € dont 238 183 € de résultat excédentaire reporté en recettes.

Les frais de personnel prévisionnels prenant en compte les déroulements de carrière représentent 440 000 € soit 45% de ce budget (voir tableau ci-dessus).

Section d'investissement :

Section d'Investissement					
	Dépenses	Voté 2015		Recettes	Voté 2015
15	Provisions pour risques et charges		10	Dotations, réserves	50 000 €
16	Remboursement d'emprunt	52 000 €	13	Subventions d'investissement	10 000 €
20	Immobilisations incorporelles	27 256 €	16	Emprunts	30 000 €
21	Immobilisations corporelles	12 000 €			
23	Immobilisations en cours	200 000 €			
TOTAL DEPENSES		291 256 €	TOTAL RECETTES		90 000 €
040	Opération d'ordre entre sections		040	Opération d'ordre entre sections	262 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		0 €	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		262 €
RESULTAT REPORTE			RESULTAT REPORTE		200 994 €
TOTAL		291 256 €	TOTAL		291 256 €

Recettes et dépenses équilibrées à 291 256 € dont 200 994 € de résultat reporté.

Bien que voté à titre prévisionnel à hauteur de 30 000 €, il est très peu probable que nous ayons recours à l'emprunt. Nous avons bon espoir, par contre, de voir aboutir des demandes de subventions à un seuil plus élevé que les 10 000 € votés.

Enfin, avec la finalisation de la vente du camping municipal dont la gestion n'était pas comptabilisée en budget annexe (comme l'eau, l'assainissement, le transport scolaire ou le lotissement du Chambon), nous devrions optimiser notre gestion et progressivement, alléger nos charges financières.

La poursuite des travaux des salles de classe (bâtiment municipal près du monument aux morts) et la réalisation de travaux routiers seront les priorités 2015.

BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE Prévisions 2015

Section de Fonctionnement :

Section de Fonctionnement					
	Dépenses	Voté 2015		Recettes	Voté 2015
011	Charges générales	21 000 €	74	Dotations, subventions, participations	76 180 €
012	Charges de personnel	21 000 €	75	Produits de gestion	3 282 €
65	Charges de gestion	8 500 €			
66	Charges financières	755 €			
TOTAL DEPENSES		51 255 €	TOTAL RECETTES		79 462 €
042	Opération d'ordre entre sections	16 665 €	042	Opération d'ordre entre sections	11 000 €
043	Opération d'ordre de section		043	Opération d'ordre de section	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		16 665 €	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		11 000 €
RESULTAT REPORTE		22 542 €	RESULTAT REPORTE		
TOTAL		90 462 €	TOTAL		90 462 €

Recettes et dépenses équilibrées à 90 462 € avec un résultat négatif reporté de – 22 542 € (côté dépenses) et des dotations pour l'équilibre en recettes prévisionnelles de **52 598 € pour la commune** et de 23 582 € de subvention du conseil départemental (76 180 € au total).

Section d'investissement :

Section d'Investissement							
Dépenses		Voté 2015		Recettes		Voté 2015	
16	Remboursement d'emprunt	5 572 €	10	Dotations, réserves			
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts			
21	Immobilisations corporelles	63 689 €					
TOTAL DEPENSES		69 261 €		TOTAL RECETTES			0 €
040	Opération d'ordre entre sections	11 000 €	040	Opération d'ordre entre sections			16 665 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		11 000 €		TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			16 665 €
RESULTAT REPORTE				RESULTAT REPORTE			63 596 €
TOTAL		80 261 €		TOTAL			80 261 €

Recettes et dépenses équilibrées à 80 261 € dont un résultat reporté en recettes de 63 596 €.

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 6 mai 2015, le bus scolaire sera vendu cet été. Le transport des élèves sera assuré, en 2015-2016, par la Régie des transports.

Pour les familles, il sera proposé de ne pas modifier la participation de 32,50 € par élève et par an. La commune continuera à prendre en charge le coût différentiel facturé, soit sur la base de 65,00 € (1^{er} enfant domicilié à plus de 3 kms de l'école ou du collège), soit 120,00 € (enfant domicilié à moins de 3 kms). Cela représentant 120,00 € - 32,50 € = 87,50 € pour environ 17 enfants = 1 487,50 € et 65,00 € - 32,50 € = 32,50 € pour environ 51 enfants = 1 657,50 €, soit un total subventionné par la commune de 3 362,50 € prévisionnels.

Afin de contenir au mieux cette charge, il est instamment demandé aux familles conduisant, la plupart du temps, leur enfant à l'école, de ne pas l'inscrire au transport scolaire en 2015-2016. En effet, si ce transport scolaire n'est utilisé que de très rares fois dans l'année, la facturation est pleine et entière ; une place (vide le plus souvent dans ce cas) lui est réservée et la charge tant pour le Conseil Départemental (qui finance plus qu'il ne refacture) que pour la commune, est conséquente. Enfin, précisons qu'aucun transport scolaire n'est pris en charge pour les enfants résidant sur une commune voisine (à l'exception d'un enfant de famille très modeste dont l'assistante maternelle est à Saint-Laurent-les-Eglises et pour lequel le coût est de 250,00 € - 32,50 €, soit 217,50 €, ce qui pour lui, était déjà le cas depuis plusieurs années).

Ce budget annexe « Transport scolaire » disparaîtra avec la cession de notre bus et entraînera le remboursement d'une quote-part de la subvention départementale restant à amortir.



BUDGET LOTISSEMENT Prévisions 2015

Ce budget annexe serait également clos si les trois lots qui restent à céder depuis 4 ou 5 ans trouvaient un acquéreur. Nous avons pris la décision d'en baisser un peu le prix de vente (sans pour autant les avoir proposés à 1 € le m² ...) et l'avons publié en vue de la vente. Il serait heureux de voir s'installer trois nouvelles familles. Nous restons ouverts à toute proposition.



Section de Fonctionnement :

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
		Voté 2015			Voté 2015
011	Charges générales	55 193 €	70	Produits des services du domaine	48 000 €
65	Charges de gestion	50 €			
66	Charges financières	401 €			
TOTAL DEPENSES		55 644 €	TOTAL RECETTES		48 000 €
042	Opération d'ordre entre sections	48 000 €	042	Opération d'ordre entre sections	400 €
043	Opération d'ordre de section	401 €	043	Opération d'ordre de section	401 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		48 401 €	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		801 €
RESULTAT REPORTE			RESULTAT REPORTE		55 244 €
TOTAL		104 045 €	TOTAL		104 045 €

Les prévisions votées pour la section de fonctionnement, s'équilibrent à 104 045 € avec un résultat de 55 244 € en recettes.

Section d'investissement :

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
		Voté 2015			Voté 2015
16	Remboursement d'emprunt	14 000 €			
23	Immobilisations en cours	115 077 €			
TOTAL DEPENSES		129 077 €	TOTAL RECETTES		0 €
040	Opération d'ordre entre sections	400 €	040	Opération d'ordre entre sections	48 000 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		400 €	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		48 000 €
RESULTAT REPORTE			RESULTAT REPORTE		81 477 €
TOTAL		129 477 €	TOTAL		129 477 €

La section d'investissement 2015, totalise 129 477 € dont 81 477 € de résultat reporté en recettes.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Prévisions 2015

Ce budget intéressera particulièrement les habitants dont les logements sont raccordés à l'assainissement collectif qui contribuent en réglant une redevance de 2,11 € /m³ d'eau consommée et d'un forfait de 32,24 €.

Section de Fonctionnement :

Section de Fonctionnement					
	Dépenses	Voté 2015		Recettes	Voté 2015
011	Charges générales	5 999 €	70	Produits des services du domaine	13 000 €
012	Charges de personnel	4 000 €	74	Dotations, subventions, participations	34 249 €
014	Atténuation de produit	1 000 €	77	Produits exceptionnels	
65	Charges de gestion				
66	Charges financières	4 800 €			
67	Charges exceptionnelles	100 €			
TOTAL DEPENSES		15 899 €		TOTAL RECETTES	47 249 €
023	Virement section d'investissement	27 784 €	042	Opération d'ordre entre sections	15 687 €
042	Opération d'ordre entre sections	19 253 €			
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		47 037 €		TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	15 687 €
RESULTAT REPORTE				RESULTAT REPORTE	
TOTAL		62 936 €		TOTAL	62 936 €

Recettes et dépenses de la section de fonctionnement : 62 936 €.

Section d'investissement :

Section d'Investissement					
	Dépenses	Voté 2015		Recettes	Voté 2015
16	Remboursement d'emprunt	16 500 €	10	Dotations, réserves	13 435 €
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts	
21	Immobilisations corporelles	5 000 €			
23	Immobilisations en cours	1 000 €			
TOTAL DEPENSES		22 500 €		TOTAL RECETTES	13 435 €
			021	Virement section fonctionnement	27 784 €
040	Opération d'ordre entre sections	15 687 €	040	Opération d'ordre entre sections	19 253 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		15 687 €		TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	47 037 €
RESULTAT REPORTE		22 285 €		RESULTAT REPORTE	
TOTAL		60 472 €		TOTAL	60 472 €

Equilibre entre les recettes et dépenses à 60 472 € avec un déficit reporté en dépenses, à la hauteur de 22 285 €.

BUDGET DE L'EAU
Prévisions 2015

Section de fonctionnement :

Section de Fonctionnement					
	Dépenses	Voté 2015		Recettes	Voté 2015
011	Charges générales	197 221 €	70	Produits des services du domaine	90 001 €
012	Charges de personnel	42 000 €	77	Produits exceptionnels	100 €
014	Atténuation de produits				
65	Charges de gestion	2 000 €			
66	Charges financières	2 992 €			
67	Charges exceptionnelles	2 000 €			
	TOTAL DEPENSES	246 213 €		TOTAL RECETTES	90 101 €
042	Opération d'ordre entre sections	19 086 €	042	Opération d'ordre entre sections	13 307 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	19 086 €		TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	13 307 €
	RESULTAT REPORTE			RESULTAT REPORTE	161 890 €
	TOTAL	265 298 €		TOTAL	265 298 €

Votée à 265 298 € dont un résultat excédentaire de + 161 890 €.

Section d'investissement :

Section d'Investissement					
	Dépenses	Voté 2015		Recettes	Voté 2015
16	Remboursement d'emprunt	1 484 €	10	Dotations, réserves	
20	Immobilisations incorporelles	30 000 €	13	Subvention d'investissement	
21	Immobilisations corporelles	90 000 €	16	Emprunts	
23	Immobilisations en cours	84 732 €			
	TOTAL DEPENSES	206 216 €		TOTAL RECETTES	0 €
040	Opération d'ordre entre sections	13 307 €	040	Opération d'ordre entre sections	19 086 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	13 307 €		TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	19 086 €
	RESULTAT REPORTE			RESULTAT REPORTE	200 438 €
	TOTAL	219 523 €		TOTAL	219 523 €

Equilibrée à 219 523 € dont le résultat excédentaire reporté est de 200 438 €.

En raison de l'abandon de l'approvisionnement par la source située entre les lotissements du Pêcher et celui du Chambon, à proximité de la station d'épuration du haut du bourg et dont l'eau, très chargée en manganèse, était impropre à la consommation, il est nécessaire « d'acheter » de l'eau à nos voisins d'Ambazac, en été.

Nous envisageons d'engager une étude visant à renforcer l'approvisionnement de la station de reminéralisation et de traitement de Noueix qui alimente l'ensemble des foyers. Situé près du point culminant de notre commune (632 m, l'altitude minimum de la commune est à 249m), ce renforcement pourrait assurer notre autonomie estivale d'approvisionnement en eau. Pour l'heure, un relevé mensuel du débit est à faire sur une année complète.

LA FISCALITE ET LES TARIFS

Les tableaux ci-après vous indiquent les informations fiscales et les tarifs communaux en lien avec les budgets précités.

Informations fiscales

	Base d'imposition 2015	Taux communaux
Taxe d'habitation	738 000	26,05 %
Taxe foncière bâti	633 800	19,74 %
Taxe foncière non bâti	43 900	74,76 %
Contribution Foncière Entreprises	148 600	40,65

Tarifs communaux

Cantine scolaire	Enfant	2,50 € le repas
	Adulte	5,00 € le repas
Garderie scolaire	Matin	0,60 €
	Soir	1,20 €
	Matin et soir	1,50 €
Transport scolaire	Tarif annuel par enfant	32,50 € par an
	Enfant dont les parents bénéficient des minimas sociaux	0 €

Tarifs eau - assainissement

Eau	Forfait ou terme fixe	50,00 €
	Location de compteur diamètre 15	11,30 €
	Location de compteur diamètre 30	23,00 €
	De 0 à 100 m ³	1,46 €
	De 101 à 500 m ³	1,20 €
	De 501 à 1 000 m ³	1,20 €
	Plus de 1 000 m ³	0,96 €
	Dépose d'un compteur	107,00 €
	Pose d'un compteur dans une installation existante	142,00 €
	Raccordement sans traversée de route	635,00 €
Assainissement	Forfait	32,25 €
	Redevance par m ³ d'eau utilisé	2,11 €

Tarifs cimetière

Concession (prix du terrain au m ²)	70,00 €
Ouverture simple de caveau	75,00 €
Ouverture enterrée de caveau	95,00 €
Inhumation (fosse, caveau, ouverture par un entrepreneur)	51,00 €
Inhumation d'une urne	36,00 €
Creusement pour une urne	41,00 €
Creusement de fosse	251,00 €
Exhumation de caveau	102,00 €
Exhumation de fosse	251,00 €
Location de caveau communal pour le premier trimestre	44,00 €
Mois suivants	20,00 €
Concession columbarium 15 ans	345,00 €
Ouverture et fermeture des cases	30,00 €
Fourniture et fixation plaque	190,00 €

Taxe de séjour

Hôtel de tourisme, meublé, gîte de tourisme	0,43 €
Terrain de camping	0,33 €



L'église de St Laurent les Eglises avant 1923

LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République publiée en juillet 2013 a conduit la nouvelle municipalité à mettre en place les **nouveaux rythmes scolaires pour les élèves de l'école maternelle et primaire de Saint-Laurent-les-Eglises à la rentrée de septembre 2014.**

En accord avec l'équipe enseignante et les représentants des parents d'élèves, les horaires scolaires ont été fixés et validés lors du CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale) du 23 juin 2014.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Début de classe	9 H 00	9 h 00	9 H 00	9 H 00	9 H 00
Fin de classe	12 H 30	12 H 30	11 H 30	12 H 30	12 H30
Début de classe	14 H 00	14 H 00		14 H 00	
Fin de classe	16 H 30	16 H 30		16 H 30	

Dans le cadre du décret Hamon du 07 mai 2014, pour une période expérimentale de 3 ans, le vendredi après-midi a été libéré pour permettre l'organisation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) gratuits et facultatifs de 14h00 à 16h30.

Lors des Conseil Municipaux du 16 mai et du 26 septembre 2014 nous avons choisi **d'adhérer au SIVU (Syndicat à vocation Unique) des Puys et Grands monts de La-Jonchère-Saint-Maurice afin de faire bénéficier aux élèves de notre commune de trois nouveaux services :**

- ✓ **Les « TAP », temps d'activités périscolaires,** ont pour objectif de permettre le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et sportives.

Ces temps sont organisés sur les **5 périodes scolaires** (entre les vacances) **avec un thème nouveau pour chacune** : (a) « A la découverte du monde » « A la découverte des contes et jeux des enfants du monde » / (b) « A la découverte du Limousin » / (c) « A la découverte des arts de rue » / (d) « Silence on tourne ».



Les élèves sont répartis sur 7 groupes de 8 à 12 enfants (5 en élémentaire et 2 en maternelle). Un carnet de route, attestant des parcours vécus, est offert à chacun. Il permet aux familles de suivre ce que leur enfant vit lors des TAP.

L'organisation pédagogique a été confiée à la Directrice de l'ALSH des Puys et Grands Monts (Mme Bouyer) aidée dans cette mission par des animatrices qualifiées et du personnel communal. De nombreuses associations et des particuliers s'investissent bénévolement pour faire découvrir aux enfants leurs activités. **Nous les en remercions chaleureusement.**

Ce sont près de 80% des enfants scolarisés qui y sont inscrits... Mais, laissons-leur la parole. Que pensent-ils des TAP ?

CP-CE1: *"c'est sympa", "parce que c'est marrant", "les TAP c'est trop court mais c'est trop bien"*

CE2-CM1-CM2: *"on découvre beaucoup d'activités", " c'est des moments où on se détend avec nos copains", "on fait des jeux collectifs ou on crée des trucs et j'aime bien car on les fait pour nous »*

Cette nouvelle organisation a donné lieu à deux réunions : un comité technique des TAP (lundi 16 février 2015) et une rencontre avec des membres de l'Inspection Académique de la Haute-Vienne (mardi 10 mars 2015). Il en ressort un constat plus que satisfaisant et suite au vote du Conseil d'École la poursuite de l'expérimentation est actée pour 2015-2016.

- ✓ **L'Accueil de loisirs Sans Hébergement (ALSH) des Puys et Grands Monts les mercredis après-midi (11h30 à 19h)** qui du fait des nouveaux rythmes scolaires (classe le mercredi matin) permet d'assurer une continuité de service nécessaire pour les familles qui ne peuvent récupérer leur enfant après la classe.

Il est organisé à La-Jonchère-Saint-Maurice par des animatrices diplômées (BAFA / CAP Petite Enfance).

Un projet, sur l'année, a été conçu : « Recyclage, jeux collectifs et activités manuelles ». Chaque période a son thème et un planning d'animations (par exemple pour mars et avril : « La nature et nous » : créations de papier recyclé, de pot de fleurs, jeux dans les bois...). Les enfants sont partagés en deux groupes : les petits / les moyens et grands.



- ✓ **L'Accueil de loisirs Sans Hébergement (ALSH) des Puys et Grands Monts pour les vacances scolaires (hormis pour les vacances de Noël).**

Là aussi chaque période comporte un thème (vacances d'hiver par exemple : « Les petits pingouins sur la banquise » et « Ça glisse pour nous !!! » pour les 3-5ans et « Les bronzés font du ski » et « Ça glisse pour nous !!! » pour les 6-14 ans). Les enfants se voient proposer de nombreuses sorties et activités en fonction de leur tranche d'âge : A la recherche d'Olaf le bonhomme de neige /

Fabrication et Course de bobsleigh / Jeux olympiques d'hiver / Piscine (Les pingouins se jettent à l'eau) / Bal masqué (thème hiver) / Nuit au centre (6-14ans) / Atelier crêpes / Jeux de société / Cinéma / Sortie Eden Kids / Patinoire de Limoges / Chasse au yéti / Atelier cuisine : fabrique ton esquimau / Activité manuelle : Fête des grands-mères

La parole a également été donnée aux enfants :



*"J'aime bien venir au centre, je me suis fait plein de copains",
"les animateurs sont gentils et on fait des sorties avec les copains comme Eden kids que l'on ne fait pas avec nos parents"*

"J'adore quand on dort au centre c'est trop bien les veillées avec nos amis" "j'aime le centre".

Pour les vacances de printemps, le thème est « Cuisine en Folie »..... Tout plein de bonnes choses à déguster pour les enfants.

Pour les familles, **le coût des mercredis** (ramassage + repas + animations + goûter + garderie) varie de 5,20 € à 5,80 € selon le Quotient Familial (passeport CAF à déduire) et pour **les journées lors des vacances scolaires** (ramassage + repas + animations + sortie extérieure + goûter + garderie) il s'élève de 8,20 € à 8,80€ selon le Quotient Familial (passeport CAF à déduire).

C'est une réelle satisfaction que d'avoir pu mettre en œuvre ces services de qualité au bénéfice des enfants de Saint-Laurent-les-Eglises et ce, à un coût maîtrisé aussi bien pour la commune que pour les familles qui les utilisent.

VACANCES SCOLAIRES / SEJOUR A MESCHERS

De 6 à 17 ans vous pouvez effectuer un séjour de vacances de 2 semaines au centre Adrien Roche de MESCHERS en Charente Maritime.

L'organisation est faite par la Fédération des Œuvres Laïques (FOL).

Contact : 05 55 03 36 55 / www.laligue87.org

Le conseil départemental apporte une aide de 55% à 85% du prix du séjour (après déduction des versements CAF, MSA, communes...)

Cette aide est soumise à une participation de la commune, qui vient d'être votée.

Le dossier de demande de cette bourse départementale est à disposition en mairie.

Pour plus de précisions vous pouvez prendre contact avec Mme ROUX 1ère adjointe en appelant la mairie au 05 55 56 56 13.

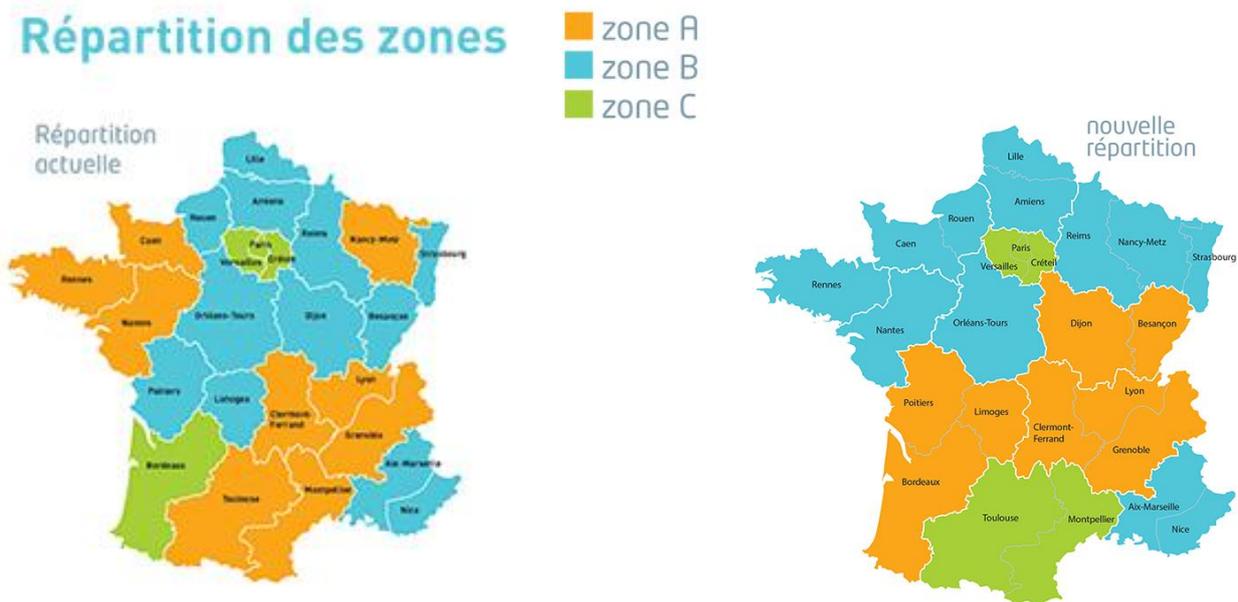
RENTREE SCOLAIRE 2015 / 2016

✓ La rentrée scolaire 2015/2016 aura lieu le mardi 1er Septembre 2015 pour les enfants de maternelle et primaire.

✓ Cette année, l'inscription aux transports scolaires peut se faire sur Internet, sur le site : www.moohv.fr, rubrique Transport scolaire. Par ce biais, vous bénéficiez d'une semaine supplémentaire : l'inscription en ligne sera ainsi ouverte du 10 Mai au 5 Juillet. Si vous choisissez une inscription papier, votre dossier doit être transmis au plus tard le 30 Juin à la direction des transports du Département.

Si vous avez inscrit votre enfant en 2014-2015 à l'aide d'un formulaire papier, la fiche d'inscription pré-imprimée mentionnant vos identifiants et mot de passe vous sera remise afin de pouvoir vous connecter. S'il s'agit d'une première inscription ces informations vous seront fournies directement sur le site. Le retrait du titre de transport se fera en mairie. Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter la mairie.

✓ Compte tenu de la réforme territoriale et de la formation de nouvelles régions, le regroupement des régions en trois zones a changé. Ainsi, nous passons donc de la zone B, à la zone A (voir la carte ci-après). Ces 3 zones interviennent sur les dates des vacances scolaires pour les congés d'hiver et de printemps.



Source : Ministère de l'Education Nationale

LE FLEURISSEMENT

Comme chaque année, notre commune s'est inscrite au concours départemental "Villes et villages fleuris".



Pour ceux et celles qui souhaitent participer à l'embellissement de notre environnement, des **bulletins d'inscription** sont à votre disposition à la mairie, ainsi que quelques sachets de graines variées.

Le jury départemental visitera de mi-juin à mi-septembre 2015. Le jury communal visitera le 13 Juin à partir de 10h.



DENOMINATION DES RUES ET NUMEROTATION DES MAISONS

Toutes les rues de la commune ont été répertoriées et un nom leur a été attribué. Un plan de la commune avec les noms des rues est affiché en mairie depuis le début de l'année.

De même, dans chacune des rues, les maisons ont été identifiées. La numérotation débute par le 1, en commençant la rue par le point le plus proche de la mairie. Les numéros des maisons sont ensuite croissants, en fonction de l'ordre dans lequel se trouvent les habitations dans la rue.

Les plaques de rues ainsi que les numéros des maisons viennent d'être livrés.

La mise en place débutera en juin. Nous installerons en premier toutes les plaques de rues, sur le mur du bâtiment le mieux situé ou, à défaut sur un poteau. Ensuite les numéros des maisons seront mis en place progressivement par les agents municipaux, village par village. Vous pouvez dès maintenant commencer à réfléchir à l'emplacement de votre numéro. Celui-ci devra être en limite de propriété, bien visible et installé sur un élément fixe (mur, poteau,..).

Nous comptons sur votre bonne coopération. La mise en place de cet adressage étant de nature à améliorer la fiabilité en cas d'intervention des secours d'urgence mais aussi pour les services de livraison et la poste.



LA COMMUNICATION

- ✓ Les **panneaux d'affichage** dans les villages sont en cours d'installation.

Ils permettront une information de proximité avec les habitants.

Il s'agit d'un affichage municipal et d'un affichage public après communication en mairie. Pour le respect de tous, merci de bien vouloir retirer

- ✓ Le **site internet** est en cour de réalisation.
- ✓ Nous vous rappelons qu'une **boite à idées** est à votre disposition à l'accueil de la mairie.

Ci-dessous, un bulletin à découper ...



Mairie de St Laurent Les Eglises

Le Bourg

87240 St Laurent Les Eglises

Tel : 05 55 56 56 13

Fax : 05 55 56 55 17

Mail : mairie-st-laurent-les-eglises@wanadoo.fr

Formulaire à glisser dans la Boite à Idées

Nom : Prénom : Adresse :

..... Téléphone : _ _ _ _ / _ _ _ _ / _ _ _ _ Mail :

Dans une volonté de communiquer avec les habitants de notre commune et de répondre au mieux aux attentes de chacun, nous vous invitons à compléter ce présent formulaire.

➤ **Idées ou Questions :**

➤ **Propositions ou Suggestions :**

Date : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Signature :

La boite à Idées sera ouverte chaque mois par le Maire et les Adjoints.

Nous nous engageons à respecter la confidentialité.

Tout formulaire non identifiable, sera détruit et non pris en compte.

Endurance Motos / Championnat de ligue du Limousin

L'Amicale Motocycliste d'Ambazac nous a fait une demande d'autorisation à titre exceptionnel pour l'organisation d'une course sur le domaine du Chambon.

Suite à une délibération du Conseil Municipal, cette demande a été accordée.

La course aura lieu le dimanche 6 Septembre 2015. Il s'agit d'une endurance comptant pour le championnat de ligue du Limousin, qui recevra approximativement une centaine de pilotes et autant d'accompagnateurs. La manifestation se déroulera sur l'ensemble de la journée et la course en elle-même ne durera que 5 heures.

L'Amicale Motocycliste d'Ambazac réalise cette manifestation sous autorisation préfectorale, avec toute la sécurité nécessaire (présence médicale et secouristes).

Le dérangement des riverains, habitant le lotissement du Chambon (nuisance sonore) ne sera que d'une journée. Aucun essai des pistes par les concurrents n'est autorisé avant la manifestation. Seuls les organisateurs accéderont au domaine du Chambon quelques jours avant pour préparer les pistes.



L'école du Vistrat ...

1935 => 2015

80 ans séparent ces deux photos



LE CAMPING MUNICIPAL

Le conseil municipal a validé en août 2014 la vente du camping. Celle-ci est en cours de réalisation, le compromis de vente a été signé en avril et la vente sera définitive courant juin, sur la base du montant évalué par le service des domaines.

Monsieur Fabien GAILLARD, directeur de camping expérimenté, a déposé la domiciliation de son entreprise sur notre commune, où il prévoit de résider.

Nous ne doutons pas que ses capacités personnelles et professionnelles lui permettront d'optimiser la gestion d'un site touristique exceptionnel.

Le camping sera donc ouvert dès cet été et offrira aussi des services à la population locale: tennis, minigolf, piscine et services complémentaires.

Nous vous encourageons à réserver le meilleur accueil à M. Gaillard et à utiliser pour vous-même, vos familles ou vos amis, les services proposés.

LA FÊTE DE St LAURENT LES EGLISES

A l'occasion de la fête annuelle qui se déroule traditionnellement le premier week-end du mois d'août, nous vous invitons à participer aux nombreuses animations proposées sous l'égide du Comité des fêtes en partenariat avec l'ARAI, Association Rurale pour Adultes Inadaptés, le Club du 3ème âge, le Club des Races Gallines Limousines et des Aviculteurs Locaux ainsi que la municipalité.

- ✓ Exposition « Saint Laurent les Eglises d'Autefois » avec la présence, les 31 juillet, 1er et 2 Août, de monsieur Jacques Villégier, auteur de nombreux ouvrages relatant des moments de la vie à Saint Laurent, autrefois.
- ✓ Concours de pétanque, le samedi 1er Août après-midi.
- ✓ Marché nocturne gourmand, le samedi soir
- ✓ Exposition d'aviculture, samedi 1er après-midi et dimanche 2 Août.
- ✓ Vide-grenier le dimanche.
- ✓ Nombreuses activités ludiques pour tous au cours du week-end.
- ✓ Bal gratuit les samedi et dimanche.
- ✓ Feu d'artifice, financé par la municipalité, le dimanche, à la tombée de la nuit.

Tous les membres du Comité des Fêtes, présidé par Fabrice Naboulet, vous proposent de nombreuses activités :

- ✓ le 7 Juin : randonnées à pied ou VTT
- ✓ le 5 Juillet : grand vide-grenier
- ✓ et de nombreuses animations ouvertes à tous, tout au long de l'année.

La participation du plus grand nombre est le plus bel encouragement pour ces bénévoles dévoués, imaginatifs et motivés afin de créer du lien social.

LE CONTROLE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les assainissements non collectifs de la commune ont été contrôlés par le SPANC de la Communauté de Communes (MAVAT : Monts d'Ambazac et Val du Taurion), dont nous sommes membres.

- ✓ 25,65 %, soit 69 installations, sont autonomes.
- ✓ 32,34 %, soit 87 installations, sont conformes avec réserves.

Soit un total de 58 % en conformité (avec ou sans réserves).

- ✓ 26,02 %, soit 70 installations, sont non conformes sans délai imposé de remise aux normes (sauf en cas de vente où la remise aux normes est de 1 an, à la charge de l'acquéreur, après l'acquisition).
- ✓ 15,99 %, soit 43 installations, sont non conformes avec « danger pour la santé des personnes ». Les propriétaires disposent d'une période de quatre années pour se mettre aux normes et de 1 an en cas de vente. S'il y a absence d'installation d'assainissement, l'obligation de travaux s'impose dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, certaines structures n'ont pas fait l'objet de contrôle (ruine, vacant, absence ou refus, cabanon de jardin) et 25 installations de moins de 4 ans ont été contrôlées lors de la réalisation de travaux.

Le SPANC MAVAT tient à votre disposition trois plaquettes d'information téléchargeables sur internet www.ccmavat.com: « *Comment entretenir votre installation d'Assainissement Non Collectif (ANC)* », « *Comment réaliser un ANC conforme* » et « *Le contrôle de votre assainissement, une assurance pour l'environnement* ».

La loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992 impose le contrôle des assainissements individuels des propriétaires qui doivent se remettre aux normes soit d'un assainissement classique ou, en cas d'espace réduit, d'un système agréé de type « micro station » ou de « filtre compact ou plante ».

Les articles L 1331-6, 1331-8, 1331-11 du Code de la Santé Publique et l'article L 2224-12, alinéa 1, du Code Général des Collectivités Territoriales, précisent ces obligations.

La municipalité, soucieuse de la santé publique et de l'environnement, heureuse d'un taux de conformité élevé, encourage les propriétaires d'installations non conformes ou inexistantes, à faire le nécessaire au plus vite. Dans l'intérêt de tous, nous comptons sur la bonne volonté de chacun.

MESSAGE DE PREVENTION DE LA GENDARMERIE

Opération tranquillité vacances



Quelques conseils utiles afin de limiter les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances.

La gendarmerie nationale veille sur vos vacances

COMMENT FAIRE ?



AVANT DE PARTIR

Vérifiez le bon état des serrures, verrous, portes, volets. Vous pouvez solliciter, bien avant votre départ, l'avis du spécialiste de votre brigade de gendarmerie, le correspondant sûreté.

Signalez votre départ à la gendarmerie de votre domicile, à l'aide du formulaire remis sur place ou à télécharger sur : <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/fre/content/download/585/5167/file/OTVDemande+individuelle.pdf> (Munissez-vous d'une pièce d'identité pour effectuer cette démarche).

Renvoyez votre téléphone fixe vers votre portable, ou vers le téléphone d'un ami ou membre de la famille.

Ne laissez pas d'objets de valeur, ni de numéraire à votre domicile. Mettez-les en lieu sûr à la banque (petit coffre), chez une personne de confiance. Contactez votre assureur qui pourra vous conseiller.

PENDANT VOTRE ABSENCE

Prévenez vos voisins de votre absence.

Demandez à une ou plusieurs personnes de confiance de :

- relever votre courrier, ou faites le renvoyer par La Poste ;
- faire "vivre" votre habitation par une présence.

SUR VOTRE LIEU DE VACANCES

Ne laissez pas dans votre véhicule des objets (caméscope, sac,...) qui pourraient susciter la convoitise (le coffre n'est pas un endroit sûr).

Laissez les **vitres fermées** même si la chaleur est importante.

Bloquez le volant, enlevez l'autoradio ou sa façade.

Coupez le contact et emportez sur vous les clefs en toute circonstance.

Agissez sur votre lieu de villégiature avec prudence.

Quelques secondes de réflexion sur votre sécurité et votre sûreté vous permettront de profiter pleinement de vos vacances sans problème.

BONNES VACANCES

LES ENTREPRISES, COMMERÇANTS ET ARTISANS DE LA COMMUNE

	Activité	Adresse	Contact
AGREGAT CONSEIL HERMENT Patrick	Ingénierie, études techniques	Le Chambon	06 37 25 91 44
ANGIE COIF ROUVELAUD Angélique	Coiffure Femme Homme et Enfant	Le Bourg	05 55 42 46 53
BATI MIKA	Maçonnerie Rénovation ou neuf	Bussin	05 55 42 56 17 06 31 50 83 46
BROUSSAIL Xavier	Exploitation forestière-bois de chauffage	La Fosse aux Bœufs	06 24 38 33 07
COTE MUR LACHENY Jérôme	Travaux de ravalement	Noueix	05 55 56 53 37 06 32 13 86 57
COURIVAUD Jean Paul	Petits travaux de la maison et du jardin	Le Mas	05 55 56 56 08
CLOWN BIGOUDI BENOIT Isabelle	Votre clown pour vos manifestations et fêtes	Les Landes	06 87 58 87 10 <i>bigoudi@bigoudi.fr</i>
DIJOUX Jean Marie	Peinture-Revêtement	Auziat	05 55 56 52 84 06 25 59 02 46
ESAT-EA Domaine de la Fontaine	Hôtel - Restaurant Espace vert - Blanchisserie	Le Pont Du Dognon Le Bourg	05 55 56 56 11 05 55 56 58 92 <i>esat0356@orange.fr</i>
ECUREUIL ELAG SULPIS François	Elagage et abattage	Traspont	06 64 82 58 14 05 55 04 10 82 <i>sulpis.francois87@hotmail.fr</i>
FAUCHERE Patrick	Apiculteur Vente de miel	Le Grand Bouillon	05 55 56 36 87 <i>patrick.fauchere@wanadoo.fr</i>
GAUTHIER Patrick	Plomberie Chauffagiste	La Forêt	05 55 36 60 46
GUERY Roselyne	Infirmière	Lascaux	05 55 56 35 48
GUILLEMOT Yves	Peinture	La Palisse	05 55 56 84 49 06 29 76 07 16
GUYENNE Roseline	Fabrication de chaises ou de fauteuils	Le Chambon	06 50 88 87 44
KULUNKIAN Charlène Château de Walmath	Location de chambres et Salles de réunion ou mariage	Walmath	05 55 42 66 27 <i>www.chateau-de-walmath.abcsalles.com</i>
La Vieille Branche	Elagage et abattage	Traspont	05 55 39 88 23 06 15 57 07 69
Les Vergers de St Laurent PINTO Gérard	Arboriculture et Producteur de fruits	Le Bourg	05 55 56 55 66
LJL HEILI Laurent	Peintures décoration intérieure	Le Bourg	09 65 11 21 15 <i>sarl.ljl@orange.fr</i>
Lilas CREASIR LEGRAND LILAS	Atelier creatif	Traspont	06 10 41 46 64
LORIENT Aurélien	Travaux de charpente	Bussin	06 88 79 19 31
LOUGABAT Maçon Lourenço Gabriel	Tous Travaux Neuf et Rénovations	Noueix	05 55 36 05 72 06 17 57 42 04 <i>www.maconnerielougabat-87.com</i>
MARTINEZ Lucien	Objet Bois	Bussin	05 55 39 80 05

PICHON DELILE René	Taxi	Le Couret	05 55 39 89 20 <i>taxis.pichon@orange.fr</i>
POIRIER Vincent	Paysagiste	Le Bourg	05 55 56 58 11
REPAR STORE BEHEREC Loïc	Vente stores et réparation sur site	Traspont	05 55 38 20 71 06 88 39 15 13 <i>www.reparstores.com</i> <i>loic.beherec@reparstores.com</i>
RIBIERE Philippe	Peinture-Revêtement	Chavanat	05 55 39 88 85
SARL MARGOT Claude&Fils	Plâtrerie	Auziat	05 55 56 55 39
SILVAIN Franck	Multi services Habitat	Les Landes- Mortegoutte	06 25 71 06 56 <i>bellebibie@hotmail.com</i>
VILEY Jérôme	Dépannages Plomberie	Auziat	06 71 94 66 17 <i>jerome.viley@laposte.net</i>

LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Association	Président(e)	Adresse	Contact
ACCA Société de Chasse	M. GONCALVES Patrick	Chavanat	05 55 56 97 38
ARAI Association Rurale pour Adultes Inadaptés	M. VINCENT Michel	Chavanat	05 55 56 58 92 05 55 39 83 20
Club Gym Zen et Tonique	Mme COLLIN Sylvette	Le Bourg	05 55 56 32 35
Club des Anciens	Mme BEURAIN Simone	Traspont	05 55 39 88 63
Comité des Fêtes	M. NABOULET Fabrice	La Palisse	09 50 10 67 07
Sportons Nous Bien	M. CHANOURDIE Luc	Domaine de la Fontaine	05 55 56 58 92
Les Enfants d'Abord	M. LECARDEUR Christophe	Les Champs	05 55 56 52 66
SLAS – Saint Laurent Athlétique Sport Football	M. DECONDE Johnny	Traspont	05 55 56 25 21
Saint Laurent Tai Chi Chuan	Mme BATAILLE Martine	Le Bussin	05 55 56 58 29 06 79 59 22 05
Club des Races Gallines Limousines et des Aviculteurs Locaux	M. BOULERT Bruno	Bersac sur Rivalier	05 55 71 44 05 06 79 80 23 23
APAJH Lascaux	M. FOUSSETTE	Lascaux	05 55 56 56 01
La Louve	Mme PINARDON Joëlle	Noueix	05 55 37 15 46 06 13 09 88 74



Informations Pratiques

ETAT CIVIL 2014

NAISSANCES

NOUAILLER Lina, le 18 mai 2014
 MASLE Loïc, Frédéric, le 22 mai 2014
 PORTIER Lauréna, Aurélie, Mélanie, le 13 juin 2014
 FLEURY Zachary, Michel, Esteban, le 18 juin 2014
 COUTY Loïc, Pierre, Kylian, François, le 26 août 2014
 BOURRET Maëlys, le 5 octobre 2014
 FABREGUE Camille, Gabrielle, Céline, le 11 novembre 2014

MARIAGES

LACAM Pascal, Yves et FAVIER Maude, Patricia, le 8 mars 2014

DECES

ROUX Bernard, Daniel le 26 février 2014
 ROUCHAUD Stéphane le 5 août 2014
 DUBRAC Maria, Fernanda née GUEDES RIBEIRO, le 15 août 2014
 RANTY Georges, le 23 août 2014
 MACQUET Josette, née KIDA le 26 octobre 2014



Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi de 8h30 à 12h00 / 14h00 à 17h00
 Mardi de 8h30 à 12h00 / 14h00 à 17h00
 Mercredi de 8h30 à 12h00 / 14h00 à 17h00
 Jeudi de 8h30 à 12h00 / 14h00 à 17h00
 Vendredi de 8h30 à 12h00 / 14h00 à 17h00
 Samedi de 8h30 à 12h00

L'agence postale communale

L'agence postale communale est à votre disposition à la mairie pour l'envoi de courriers et colis, affranchissements et opérations bancaires classiques sur vos comptes postaux.
 Ouverture tous les matins de 8h30 à 12h.

Permanence des élus

Chaque premier samedi du mois de 9h à 12h, le Maire ainsi que les Adjointes tiennent une permanence en mairie. C'est l'occasion, pour chacun d'entre vous, de venir librement à notre rencontre, avec ou sans rendez vous.

Astreintes

En dehors des horaires d'ouverture de la mairie, le Maire et les Adjointes se sont répartis des semaines d'astreintes.

En cas d'urgence, il vous faudra donc

appeler directement les numéros habituels :

**Gendarmerie : 17 / Pompier : 18 / SAMU : 15
 N° Urgence Européen Unique : 112**

Ils feront le relais auprès des élus d'astreinte.

	MAIRE	ADJOINT 1	ADJOINT 2	ADJOINT 3	ADJOINT 4
SEMAINES PAIRES	✓		✓		✓
SEMAINES IMPAIRES	✓	✓		✓	

Semaine d'astreinte : Du lundi soir au lundi matin de la semaine suivante

Maire : Gérard ROUMILHAC
 Adjoint 1 : Claudine ROUX
 Adjoint 2 : Frédéric STOEBNER
 Adjoint 3 : Stéphane TALABOT
 Adjoint 4 : Jacqueline CHAPUT



*Repas des aînés
Dimanche 14 Décembre 2014*



*Vœux du Maire
Vendredi 23 Janvier 2015*

